



# Portes Ouvertes ! Venez randonner le dimanche 13 mars 2022

Randonnée pédestre, 3 Circuits au choix : 6 Km - 8 km – 10 km

Frais d'inscriptions, 3 Euros par participant – Gratuit jusqu'à 15 ans

- 1) Inscription depuis notre site (**En priorité**) : [www.detente-nature.fr](http://www.detente-nature.fr) (HelloAsso)
- 2) Bulletin d'inscription à renvoyer avant le **7 mars 2022** accompagné de votre règlement par chèque bancaire à l'ordre de : Détente et Nature – Palais des sports Jacques Chaban Delmas – 515 avenue de la Monnaie – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ
- 3) Sur place (**avant 9h**) le jour de la manifestation (**Règlement par chèque ou espèces uniquement, dans ce cas merci de prévoir l'appoint**)

★ NOM	★ PRENOM	★ Si vous êtes licencié à la FFRandonnée n° de Licence	MOINS DE 15ANS	★ CHOIX DU CIRCUIT
Adresse :				
★ Code Postal :		★ Ville :		
★ Téléphone :		★ E-Mail :		
<b>Les mineurs non accompagnés ne seront pas acceptés</b>				

★remplir obligatoirement

## Règlement & Consignes de Sécurité

### Pass vaccinal obligatoire

**Nos amis les CHIENS MÊME TENUS EN LAISSE ne peuvent pas être acceptés !**

- Les 3 circuits proposés sont ouverts à tous et sont accompagnés par un animateur diplômé bénévole.
- Un café d'accueil est prévu pour tous les participants.

➡ **Départs : 10 km = 9h /**

➡ **Départs : 8 km = 10h**


➡ **Départs : 6 km = 10h30**

- Pour que votre randonnée soit une réussite, n'oubliez pas de prendre suffisamment d'eau, quelques encas, un sac à dos confortable, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie, une trousse de premier secours, de la crème solaire, un chapeau, selon la météo.
- Votre inscription vaut déclaration de bonne santé et affirmation de non contre-indication médicale.

☎ **En cas d'accident composez le 15.**

☎ **Numéro à composer pour contacter l'organisation en cas de problèmes 06 73 77 10 58**

- Chaque randonneur est tenu de respecter les textes et les lois en vigueur, en particulier le code de la route, et fera preuve de la plus grande prudence lors de la traversée des routes et lors de la présence d'autres usagers (2 roues, voitures etc.).
- Chaque randonneur est tenu de respecter l'environnement (il ramène avec lui ses déchets), les propriétés privées, la tranquillité des villages traversés.

 **Droit à l'image** : Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la journée « Portes Ouvertes » ainsi que leurs ayants-droit (partenaires, médias...) à utiliser, sur tous supports, à des fins non commerciales, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la journée du 13 mars 2022.